

son nom de Makpelah¹. C'était cette caverne qui devait devenir le tombeau des patriarches². Elle était la propriété d'Éphron. Mais Abraham n'a garde de s'adresser directement au possesseur. Il s'adresse à ses voisins qui doivent nécessairement jouer le rôle d'intermédiaires entre le vendeur et l'acheteur. Aucune affaire, même un mariage, ne peut se traiter en Orient sans le secours d'un tiers, et Dieu sait combien les négociations sont longues, délicates, épineuses, surtout quand l'une des parties contractantes est un étranger. « S'il vous plaît que j'ensevelisse mon mort, dit Abraham aux Benê-Heth, après s'être levé et avoir adoré le peuple de la terre, écoutez-moi et persuadez à Éphron, fils de Séor, de me céder la caverne de Makpelah qui lui appartient, qui est située à l'extrémité de son champ. Je lui donnerai en argent le prix devant vous, afin que je possède un tombeau³. » C'est ainsi qu'Abraham s'adresse aux intermédiaires, non à Éphron lui-même. Celui-ci, assis au milieu de son peuple, les Benê-Heth, répond de manière à être entendu par tous ceux qui sont rassemblés à la porte de la ville : « Nullement, mon seigneur, écoute-moi : je te donne mon champ et la caverne qu'il renferme : je te le donne ; en présence des fils de mon peuple, je te le donne ; ensevelis ton mort⁴. » Que d'Européens ont ouï de nos jours,

¹ Makpêlah, מכפלה, *duplication*, de la racine כפל, *kapa*, *doubler*. Notre Vulgate n'a pas conservé le nom propre Makpelah, elle traduit le sens, *Spelunca duplex*. — Les cavernes naturelles sont nombreuses en Palestine, dans les endroits où une formation crétaée est superposée au calcaire appelé par les géologues calcaire du Jura. Sur les cavernes de Palestine, voir Stanley, *Sinai and Palestine*, 1877, p. 130-134, et plus loin, t. III, Les Juges, ch. IX.

² Là furent ensevelis Sara, Abraham, Isaac, Lia, Jacob, Rébecca, Gen., xxiii, 14-20; xxv, 9; xlix, 29-34; I, 13. Rachel eut son tombeau près de Bethléem, Gen., xxxv, 19.

³ Gen., xxiii, 8-9.

⁴ Gen., xxiii, 11. « Une expression favorite des Orientaux..... est : *khou-*

les mêmes paroles dans les mêmes contrées. Un Arabe donne aujourd'hui également sa maison, ses chevaux, son champ, en attestant comme témoins tous les spectateurs, et en accompagnant ce dire des protestations et des serments les plus sacrés; mais tout le monde sait que ce langage n'a pas d'autre but que de faire payer plus cher ce qu'on achète¹. Abraham le savait, aussi lui payait-il quatre cents sicles d'argent pour entrer en possession de la caverne. « Qu'est-ce que cela entre moi et toi, quatre cents sicles²! » dit l'Héthéen. On entend souvent encore répéter cette même phrase par le vendeur; mais Abraham dut payer, comme cela arrive fréquemment de nos jours, trois fois la valeur du bien qui lui était cédé.

Il désirait la caverne, il ne marchandait point, et aussitôt pesa les quatre cents sicles d'argent. L'Orient possède maintenant comme nous des monnaies d'une forme, d'un poids et d'une valeur déterminés, néanmoins on pèse encore fréquemment l'argent, comme on le faisait alors; chaque marchand, à l'entrée des bazars, porte suspendues à la ceinture de petites balances pour peser les pièces de monnaie et s'assurer qu'elles n'ont pas perdu de leur poids³.

dou balâh, « prends-le pour rien », ce qui ne doit pas plus se prendre à la lettre que *beitî beïtao*, « ma maison est ta maison. » C. Bâdeker, *Palestine et Syrie*, in-12, Leipzig, 1882, p. 38. Voir Dieterici, *Reisebilder aus dem Morgenlande*, 2 in-12, Berlin, 1853, t. II, p. 168-169.

¹ En revenant d'Hébron à Bethléem, en 1888, nous rencontrâmes sur notre route un berger qui gardait son troupeau et nous lui demandâmes du lait. Il nous protesta qu'il nous le donnait, mais il aurait été fort mécontent de nous, si nous avions pris ses paroles à la lettre.

² Gen., xxiii, 15.

³ L'usage de peser l'argent était chaldéen aussi bien que chananéen. Les mots employés, Gen., xxiii, 16, וישקל את־הכסף, *vayyîšqôl et-hakkêsef*, sont les mêmes qui étaient employés en assyrien; *kaspa-isaqal*, porte une tablette grammaticale bilingue, *Cuneiform Inscriptions of western Asia*, t. II, pl. 113, col. II, lig. 44. On pesait aussi l'argent en Égypte. *Manuel biblique*, 9^e édit., n^o 183, t. I, fig. 19, p. 307. Le mot

L'usage antique et l'usage actuel demandent que la description de l'objet vendu soit précise, minutieuse, et que tout ce qui en fait partie soit spécifié avec soin. Même dans la vente d'un champ, le contrat doit porter que les puits, les arbres qui s'y trouvent, sont vendus avec le champ, de même que dans la location d'une maison, il faut énumérer en détail chaque appartement, en haut et en bas. Aussi lisons-nous dans la Genèse : « Et fut confirmé (à Abraham) le champ d'Éphron, et la caverne de Makpelah qui regarde Mambré, et tous les arbres qui étaient dans le champ et qui étaient dans les alentours ¹. »

šékel, d'où l'on a fait *sicle*, signifie proprement *poids*, mais désigne, en outre, une espèce de monnaie, comme en France *livre* signifie un poids et une monnaie, comme en anglais *pound*, qui est dérivé de *pondus* « poids. » — C'est la première fois que nous trouvons le nom d'un poids. Plus haut, Gen., xx, 16, on lit seulement « mille argent » sans spécification. Ici le mot *sicle* désigne-t-il seulement un poids ou aussi une monnaie, de l'argent monnayé? La question n'est plus douteuse. La monnaie, dans le sens propre, c'est-à-dire la monnaie frappée, ne paraît dans l'Écriture qu'après la captivité de Babylone. La première monnaie juive semble avoir été frappée par Simon Machabée (I Mac., xv, 6). *Manuel biblique*, 1895, n° 185, 3^e, t. 1, p. 309. Cependant, du temps d'Abraham, les Égyptiens avaient des anneaux d'or et d'argent qu'on voit représentés sur les monuments et qui, étant d'un poids fixe, jouaient le rôle de monnaie. Il est impossible d'apprécier quelle était la valeur de l'argent à cette époque reculée. Lorsque les Septante traduisirent l'Ancien Testament en grec, de même que du temps de Notre-Seigneur (Math., xvii, 24), le demi-sicle d'argent valait un didrachme grec, c'est-à-dire environ 1 fr. 42. La caverne de Makpelah aurait, d'après cette évaluation, coûté à Abraham de 1100 à 1200 francs, mais l'argent avait alors en Palestine une valeur tout autrement considérable qu'aujourd'hui. — Sur l'origine de la monnaie, voir Fr. Lenormant, *Revue littéraire de l'Univers*, n° 9, 25 mai 1877, p. 152; *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*, dans le *Journal officiel*, 16 mai 1877, p. 3678; 7 juin, p. 4244; 14 juin, p. 4372.

¹ Gen., xxiii, 17. Cette minutie de détails se trouve également dans quelques contrats assyriens sur briques qui ont été retrouvés. En voici un exemple : « Marque de l'ongle de Sarru-ludari, marque de l'ongle d'Atar-suru, marque de l'ongle de la femme Amat-Sahula, femme de Bel-du

Enfin l'accord est ainsi conclu et le contrat accepté : *videntibus filiis Heth et qui cunctis intrabant portam civitatis illius* ¹. C'est là ce qui donne force et valeur au contrat. Quand une vente doit être effectuée dans une ville ou dans un village, indépendamment des intermédiaires, toute la population se rassemble autour des parties contractantes, au lieu habituel des réunions, c'est-à-dire autour ou près de la porte de la ville. Tous prennent part aux débats comme s'ils y étaient personnellement intéressés. Ils sont tous ainsi témoins, connaissent les détails et les circonstances de l'affaire, et la transaction est *confirmée*, sans aucun écrit. Toute transaction attestée de la sorte est légale et inattaquable, tandis que les titres écrits de propriété les plus authentiques, revêtus de toutes les formes, sont de nulle valeur sans le témoignage d'un témoin vivant.

Après avoir étudié le contrat de vente du champ d'Éphron,

ru, ... propriétaire de la maison vendue. (Suivent quatre marques d'ongles équivalant à nos signatures.) Toute la maison avec ses ouvrages en bois, et ses portes, située dans la cité de Ninive, contiguë aux maisons de Man-nuki-ahi et d'Illu-kiya, la propriété de Sukaki, il a vendue, et Tsillu-Assur, l'astronome, un égyptien, pour un *manéh* d'argent (selon l'étalon) royal, en présence de Sarru-ludari, d'Atar-suru et d'Amat-Sahula, femme de son propriétaire, l'a reçue. Tu as compté toute la somme. La mise en possession a été faite. L'échange et le contrat sont conclus. Il n'y a pas de dédit possible. » Viennent ensuite une amende contre celui qui violerait le contrat, les noms des témoins et la date, le 16 sivan de l'éponymie de Zaza, c'est-à-dire de l'an 692 avant Jésus-Christ. *Records of the past*, t. 1, p. 141. Cf. *Cuneiform Inscriptions of western Asia*, t. III, planche 46-50; quatre contrats de la planche 48 portent les marques d'ongles, en guise de signatures, comme la croix des illettrés de nos jours. Voir aussi *Manuel biblique*, 9^e édit., t. II, n° 1007, fig. 92, 93, p. 706, 707. — Les conventions se faisaient, à Babylone, dans les temples et étaient jurées au nom des dieux et du roi. Smith, dans les *Records of the past*, t. V, p. 109. — Le cardinal Massaja, *Trente-cinq années de missions*, t. IV, p. 128-129, donne un contrat de vente en Abyssinie avec des formalités qui rappellent celles de l'achat de la caverne de Makpelah.

¹ Gen., xxiii, 18.

nous ne pouvons quitter ce lieu vénérable sans dire quelque chose de son histoire et des efforts tentés dans ces dernières années, pour pénétrer dans le tombeau des patriarches.

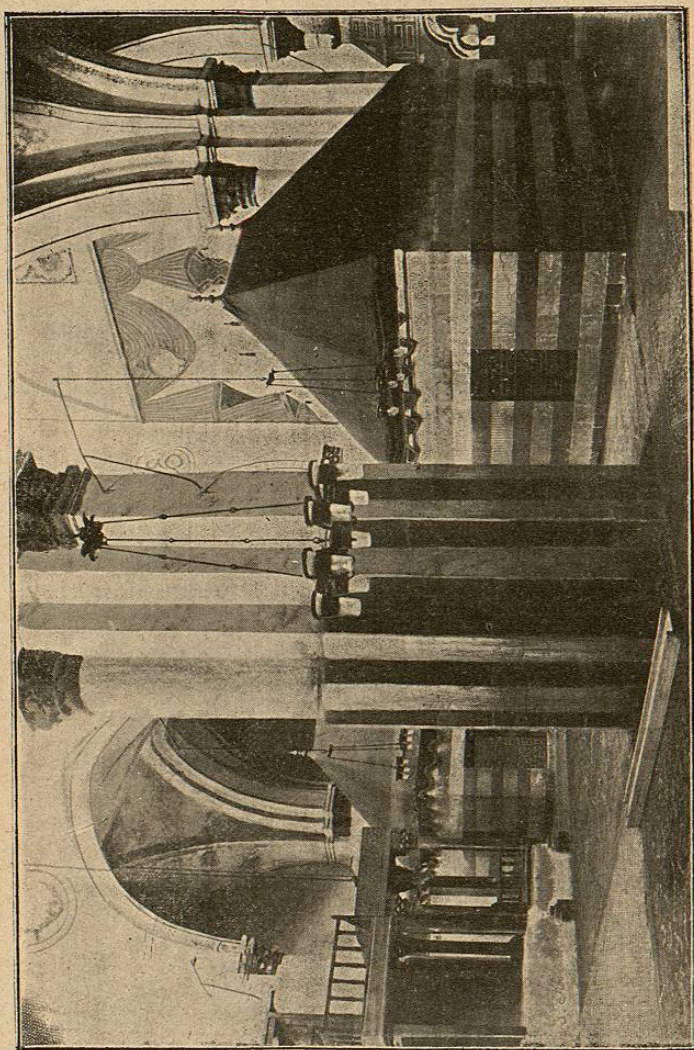
L'emplacement de la caverne de Makpelah est parfaitement connu. La tradition n'a jamais varié à ce sujet. Aujourd'hui les tombeaux des patriarches sont enfermés dans une mosquée inaccessible aux Européens; mais sainte Paule les vit encore, quand elle se rendit à Hébron en pèlerinage¹. Le *haram* ou enceinte sacrée de la mosquée actuelle est entouré d'un mur imposant, qui forme un parallélogramme, et est regardé comme le plus ancien et le plus beau reste de l'architecture de la Palestine². Il a été l'objet de l'admiration de tous les voyageurs, depuis le pèlerin de Bordeaux en 333³, jusqu'au comte de Vogüé⁴. Extérieurement il est orné

¹ Lagrange, *Histoire de Sainte Paule*, 1867, p. 281; S. Jérôme, *De loc. heb.*, t. XXIII, col. 862. D'autres voyageurs et pèlerins les ont vus aussi dans les premiers siècles chrétiens.

² G. Rosen, *Die Patriarchengruft zu Hebron, Zeitschrift für allg. Erdkunde*, 1863, t. I, p. 394. Ce mur a 65 mètres de long sur 38 de large et environ 9 de hauteur. Les pierres en sont énormes. Quelques-unes ont jusqu'à six mètres de longueur. Elles ressemblent à celles du mur salomonien du temple de Jérusalem, que nous décrivons, t. III, partie III, l. I, ch. III. Voir V. Guérin, *Description de la Palestine, Judée*, t. III. On peut dire que les deux chapitres LXXIII, et LXXIV, qu'il a consacrés à Hébron, épuisent la matière sur cette localité, p. 214-236. — H. B. Tristram a donné une belle vue d'Hébron et du Haram dans ses *Pathways of Palestine*, in-4°, Londres (1882).

³ « Ubi est memoria per quadrum ex lapidibus miræ pulchritudinis. » *Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque*, dans les *Œuvres complètes* de Chateaubriand, Paris, 1826, t. X, p. 217.

⁴ « Extérieurement, la vue est arrêtée par un mur très élevé et qui, à lui seul, offre le plus grand intérêt... Cette belle enceinte a un caractère tout particulier. » Melchior de Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, in-4°, Paris, 1860, p. 344-345. Tous les architectes sont unanimes à admirer le *Haram*. Voir J. Fergusson, *The Holy Sepulchre and Temple at Jerusalem*, Londres, 1865; Chauvet et Isambert, *Itinéraire de l'Orient*, t. III, 1882, p. 223.



36. — Tombeau des patriarches à Hébron.

de colonnes engagées, sans chapiteaux, supportant un simple filet qui orne la muraille. La partie intérieure a été décrite, il y a une soixantaine d'années, par Badia, renégat espagnol, qui avait pris le nom d'Ali-Bey. La mosquée elle-même n'a pu être visitée par un chrétien qu'à la suite de la guerre de Crimée. En 1861, la Porte accorda au prince de Galles l'autorisation d'y pénétrer; mais le futur héritier de la couronne d'Angleterre lui-même fut obligé de s'arrêter à l'entrée de la caverne de Makpelah et il ne lui fut permis d'en apercevoir que l'ouverture. Le marquis de Bute, le célèbre converti anglais, qui a obtenu de visiter la mosquée en 1866, n'a pas été, naturellement, plus favorisé¹. Il en a été de même du prince héritier de Prusse², le troisième personnage à qui un firman avait permis l'entrée du Haram en 1869³.

Le prince de Galles était accompagné par plusieurs savants qui ont publié une relation détaillée de leur visite⁴, mais sans pouvoir donner, d'après ce que nous venons de dire, aucun

¹ Voir le résumé de la description du marquis de Bute, dans Porter, *Handbook for Syria and Palestine*, 1875, p. 104.

² Le prince Friedrich Wilhelm, né en 1831, devenu empereur d'Allemagne le 8 mars 1888, sous le nom de Frédéric III, mort le 15 juin 1888.

³ Ce qui a été impossible à ces grands personnages ne l'a pas été à un photographe. Le sultan ayant désiré pour son album les tombeaux des patriarches, un artiste a été introduit récemment dans le lieu sacré pour les photographier. Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Bastoul, vicaire à Montauban, nous pouvons les reproduire ici, Figures 36 et 37.

⁴ Cette visite a été racontée en détail par deux savants qui accompagnaient le prince de Galles, le consul de Prusse, G. Rosen, *Die Patriarchengruft zu Hebron, deren Besuch durch den Prinzen von Wales und ihre Bedeutung für die biblische Archäologie*, in-8°, Berlin, 1853, et le doyen de Westminster, A. P. Stanley, *The Jewish Church*, Appendix II, *The cave of Macpelah*, t. I, p. 448 et suiv. Les princes de la famille royale d'Angleterre qui ont visité la Palestine en 1882 ont pu pénétrer dans la mosquée d'Hébron, mais non dans la caverne, avec le capitaine Conder, *Weekly Times*, 30 juin 1882.

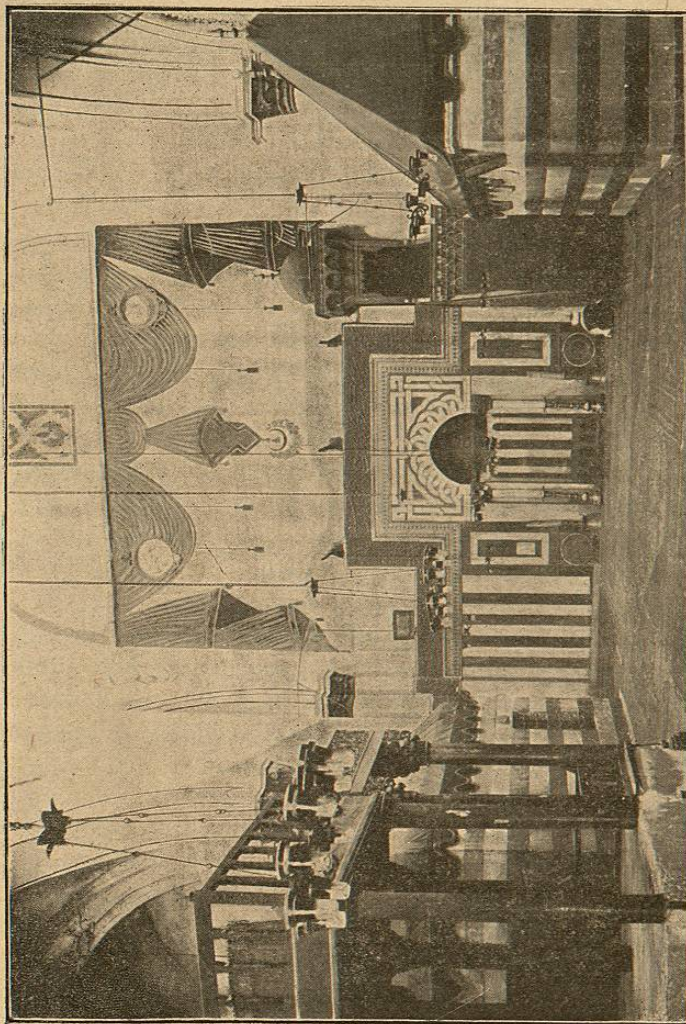
renseignement sur l'intérieur de la caverne. Un architecte piémontais, M. Pierotti, attaché au service du sultan, a réussi, grâce à la protection du gouverneur de Jérusalem et du gouverneur d'Hébron, à pénétrer trois fois, habillé en Arabe, dans la mosquée d'Abraham, le 8 novembre 1856, le 7 janvier et le 25 août 1859. C'est à lui que nous devons les maigres renseignements que nous possédons sur Makpelah.

A sa première visite, il ne put rien voir.

« Le 7 janvier 1859, dit-il, en racontant la seconde, une favorable occasion me procura le plaisir de rentrer dans l'intérieur de l'enceinte sacrée, et par les trous contigus aux sarcophages par lesquels on fait habituellement descendre une lampe ¹, il me fut permis d'abaisser une corde que j'avais subdivisée en décimètres. Les mesures obtenues m'indiquèrent que le sol inférieur de la caverne avait deux niveaux différents, et m'apprirent l'épaisseur de la roche supérieure contiguë au pavement de la mosquée. J'obtins aussi beaucoup d'éclaircissements fort intéressants qui me confirmèrent que le vide de la caverne est plus étroit en sens longitudinal et transversal que le périmètre limité du mur judaïque.

» Cette seconde visite me fit donc voir, par le fait, pourquoi cette localité fut anciennement appelé *Macpêla*, c'est-à-dire, *caverne double*. En effet, le sol inférieur présente deux niveaux différents, et comme le mur nord de la mosquée m'assura qu'elle devait être fondée sur un terrain des plus résistants, j'en conclus que dessous, dans la caverne, devait se trouver une division remarquable; et ce qui fortifia ma pensée, c'est l'ouverture qui communique avec la

¹ Le prince de Galles ne put obtenir que cette lampe fût allumée. « Il plaît au saint d'avoir la lampe allumée pendant la nuit, lui dirent les musulmans, mais non en plein jour. » A. P. Stanley, *The Jewish Church*, Appendix II, t. 1, p. 505. Le prince et sa suite durent se contenter de cette réponse et se retirer ainsi sans avoir rien vu. Le consul de Prusse, M. Rosen, raconte quel fut leur désappointement, *Die Patriarchengruft zu Hebron*, p. 401-402.



37. — Autre vue du tombeau des patriarches à Hébron.

caverne qui est située devant la porte de la mosquée, d'autant plus que j'appris, en termes positifs, que c'était par celle-là que le chef Santon du Haram descendait pour aller retirer les suppliques que les fidèles de l'Islam adressent aux patriarches en les jetant par l'ouverture supérieure.

» Le 25 août 1859, je vis ouvrir et élever la porte horizontale qui ouvre le passage à la caverne, situé dans le portique. Je vis retirer un tapis, ensuite ouvrir avec une clef une grille de fer, et le chef descendre par un petit escalier taillé dans une pierre dure et large de soixante-dix centimètres. Quelques-uns suivirent l'heureux chef; moi couvert, protégé et assisté par différents individus qui, avec des discours, occupaient les cerbères, je parvins à descendre trois marches, et bien que de fortes mains m'empoignassent avec véhémence pour m'obliger à sortir, et que d'autres me frappassent, je réussis à descendre la cinquième marche et à me courber de manière à voir la caverne dans la direction du nord, à voir des sarcophages de pierre blanche¹, et enfin à remarquer que du côté sud, à proximité de l'escalier, existait la paroi de roche, devant une ouverture qui met en communication la caverne supérieure avec l'inférieure, au moyen de marches basses taillées dans le roc. Les coups reçus et les imprécations qui me furent lancées ne diminuèrent pas la grande satisfaction que j'éprouvai dans le moment et que j'éprouve encore, de pouvoir dire que j'ai vu quelque chose de la caverne, et le jour où un individu pourra à son aise rester dans cet endroit obscur, il verra que j'en ai écrit un fidèle rapport. Je ne vis pas les sépulcres (proprement dits), mais j'ai la conviction qu'ils sont de la forme de ceux de Rachel, de Samuel et de celui qui se trouve à Nébi-Mousa. C'est dans l'inté-

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, I, XIV, décrit les tombeaux comme construits en beau marbre et d'un travail exquis.

rieur de ces sépulcres qu'un jour se retrouveront les restes des patriarches et la momie de Jacob¹. L'histoire, les traditions, les légendes sont d'accord pour dire qu'ils n'ont jamais été profanés². »

Un document anonyme du XII^e siècle, demeuré jusqu'ici inconnu, et communiqué pour la première fois à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 26 janvier 1883, par les soins du comte Riant, contredit en partie les affirmations de l'architecte piémontais. Le manuscrit qui le contient est d'une époque où les chrétiens étaient encore maîtres de la Palestine. Il raconte l'invention des tombeaux des patriarches en 1119 ou 1120, par le moine Arnoul, du couvent d'Hébron. Dans une première tentative, Arnoul n'avait rien découvert dans la caverne. Le lendemain 26 juin, il fut plus heureux.

« Le prieur invita Arnoul à pénétrer une seconde fois dans la grotte et à fouiller le sol de tous côtés avec le plus

¹ « Il est non seulement possible, mais très probable, dit M. Porter *Handbook for Syria and Palestine*, 1875, p. 105, que les restes des patriarches, spécialement le corps de Jacob, embaumé à la manière égyptienne, sont encore dans leurs tombeaux... Peut-être le jour n'est pas éloigné où le mystère sera éclairci. » Voir aussi E. H. Palmer, *The desert of the Exodus*, 1871, t. II, p. 397. — Les corps momifiés à la manière égyptienne sont si bien conservés que, si l'on en fait macérer une partie dans l'eau chaude, elle reprend l'apparence naturelle de la chair et se putréfie ensuite lorsqu'on l'expose à l'action de l'air. J. N. Hoare, *Religion of the ancient Egyptians*, dans le *Nineteenth Century*, décembre 1878, p. 1119.

² Pierotti, *Macpéla*, Lausanne, 1869, p. 93; Laurent de Saint-Aignan, *Le sépulcre d'Abraham et de Josué*, 1870, p. 11-12. M. Pierotti avait déjà publié sa visite dans le *Times* du 30 avril 1862. Dans Stanley, *Jewish Church*, t. I, p. 508. — Le Dr Fränkel a pénétré, en 1843, dans la grotte de Makpélah, après avoir soigné le scheik d'Hébron, Abd-el-Rachman; il vit, dit-il, sur les sarcophages, lorsque le damas vert qui les recouvre eut été levé, les noms des patriarches, écrits en lettres d'or, en hébreu et en arabe. Fränkel, *Nach Jerusalem*, 1858, t. II, p. 478-479.

grand soin, dit l'auteur anonyme. Arnoul obéit, prend un bâton et entre dans la grotte. En fouillant la terre avec son bâton, il trouva les os de saint Jacob. Et à ce moment, ignorant à qui ils appartenait, il les réunit en un monceau. Puis allant plus avant et examinant avec plus d'attention, il vit vers la tête de saint Jacob l'entrée d'une seconde grotte, où se trouvaient les os des bienheureux Abraham et Isaac, mais la grotte était alors fermée. Quand il l'eut ouverte, il examina alors l'excavation, y entra, et trouva au fond le corps scellé du patriarche saint Abraham. A ses pieds étaient les os du bienheureux Isaac, son fils. Car ils ne furent pas tous, comme quelques-uns le prétendent, renfermés dans la même caverne; mais Abraham et Isaac le furent dans celle de l'intérieur et Jacob dans celle de l'extérieur. Arnoul, ayant trouvé cet immense et incomparable trésor, sortit de la caverne pour aller annoncer au prieur et à ses frères qu'il avait rencontré les restes des saints patriarches. Ceux-ci, apprenant ce qu'ils attendaient depuis si longtemps, laissèrent éclater leur joie en hymnes et en cantiques et glorifièrent Dieu. Alors Arnoul prit de l'eau et du vin, lava les os des saintes reliques et posa, après les avoir scellés, les restes des saints patriarches sur des tables de bois préparées à cet effet. Puis il les laissa et s'en alla. Le prieur fit sortir tous les moines et, en leur présence, scella l'entrée de la grotte, pour que personne ne pût y entrer sans sa permission. Le lendemain, quelques-uns y allèrent pour prier et, en tournant sur la droite, aperçurent des lettres gravées sur des pierres; ils firent part de leur découverte à leurs frères. Ils soulevèrent une pierre et ne trouvèrent que la terre. Mais ils pensèrent que ces lettres avaient une raison d'être. Ils tournèrent alors sur la gauche et, ayant percé le mur, trouvèrent, le 27 juillet, environ quinze vases d'argile pleins d'ossements; mais ils ne purent connaître d'une manière certaine à qui

ils appartenait. Pourtant on peut conjecturer que c'étaient les restes de quelques patriarches d'Israël¹. »

Le témoignage du document inédit du XII^e siècle serait décisif, s'il nous expliquait à quels signes ou par quels moyens le moine latin Arnoul a pu discerner les ossements des patriarches hébreux. Faute de cette explication, il reste des doutes sur les identifications du religieux d'Hébron. La Bible nous l'affirme clairement : le corps de Jacob fut momifié à la manière des Égyptiens². Comment n'aurait-on plus trouvé que les ossements du fils d'Isaac? Il est donc permis d'espérer encore que le corps du saint patriarche est caché dans quelque partie de cette caverne où Joseph le transporta pieusement de la terre de Gessen.

Arrêtons-nous à cette grotte de Makpelah où les restes mortels d'Abraham furent placés à côté de ceux de Sara. Nous l'avons suivi depuis son berceau jusqu'à sa tombe, en passant toutefois sous silence plusieurs événements importants de sa vie, les principaux même, le sacrifice d'Isaac et les promesses faites à l'ancêtre du Messie. Nous l'avons vu, non dans toute la beauté de son caractère, mais semblable en apparence, par les usages et les coutumes, aux nomades au milieu desquels il vivait, en réalité incomparablement au-dessus d'eux par la religion et la piété, monothéiste au milieu de ces Chananéens qui adorent « mille dieux, mâles et femelles³. » Nous nous sommes occupés

¹ *Journal officiel*, 30 janvier 1883, p. 528. Voir Riant, *Invention de la sépulture des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron, le 25 juin 1119*, in-4°, Gênes, 1883, tirage à part des *Archives de l'Orient latin*, t. II, 1883, p. 411-421.

² Gen., I, 2-3. Voir au t. II, l. III, ch. X, p. 195-196.

³ Voici ce qu'on lit dans un traité conclu vers l'époque de la naissance de Moïse entre Ramsès II et les Khétas qui habitaient alors la terre de Chanaan (c'est le plus ancien traité connu) : « La tablette d'argent, elle est déclarée par les mille dieux, les dieux mâles et femelles, ceux qui sont

seulement des faits que les découvertes modernes expliquent ou confirment. Nous avons vu que l'assyriologie fixe définitivement le lieu de sa naissance et qu'elle justifie contre le rationalisme l'exactitude des détails donnés par le chapitre XIV de la Genèse, sur la puissance des rois d'Élam à cette époque et sur leurs vassaux ; nous avons établi que l'égyptologie est parfaitement d'accord avec Moïse, relativement aux détails du voyage du saint patriarche en Égypte ; nous avons montré enfin la fidélité des tableaux de mœurs peints dans son histoire. Ne sommes-nous pas en droit de conclure, après cet examen, que l'historien d'Abraham est un historien exact et véridique, puisque toutes les parties que nous pouvons contrôler dans son récit sont à l'abri de toute attaque?

Nous allons maintenant constater la même exactitude dans l'histoire de Joseph.

de la terre de Khéta, de concert avec les mille dieux, les dieux mâles et femelles, ceux qui sont de la terre d'Égypte, ... Sutech de Khéta, Sutech de la ville d'A..., etc. Astarata (Astarté) de Khéta, etc. » *Records of the past*, t. IV, p. 30-31.